

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 octobre 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DPE 22 - DFA** Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Décision modificative n°1 pour l'exercice 2020.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le budget annexe primitif de l'assainissement pour 2020 délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2019 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020 ;

Vu le budget annexe supplémentaire de l'assainissement pour 2020 délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel la Maire de Paris lui soumet le projet de décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020 est arrêtée à la somme de 94 236 197,14 euros en crédits de paiement, en équilibre pour la section d'exploitation et à 59 210 400,76 euros en équilibre pour la section d'investissement, conformément aux états annexés.

Article 2 : La décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020 est arrêtée comme suit :

- à la somme de 205 906 496,66 € en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme en dépenses) ;

Article 3 : Pour l'exécution du budget, la Maire de Paris est autorisée à solliciter des aides auprès de ses partenaires et à signer les conventions correspondantes.

Article 4 : La Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par les insuffisances éventuelles de dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

#### RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Stock des crédits d'engagement en dépense :

Stock brut au 31.12.2019 (a)	BP 2020 (b)	BS 2020 (c)	Liquidé au 30.08.2020 (d)	Stock net avant DM 2020 (e=a+b+c-d)	DM 2020 (f)	Stock net post DM 2020 (g=e-f)
244 325 693,43	45 929 670,00	14 956 926,00	94 888 805,90	210 323 483,53	4 416 986,87	205 906 496,66

Le « stock brut » représente le cumul pluriannuel voté des AP.  
Le « stock net » représente le cumul pluriannuel voté des AP, moins ses réalisations (mandaté pluriannuel).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**